



Liste du matériel pour la classe d'accueil et la 1^{re} maternelle

2022-2023

- 1 photo récente 10X15cm représentant la famille
- 1 grande photo récente 10X15 cm représentant votre enfant
- 1 boîte à collation facile à ouvrir et hermétique
- 1 boîte à tartines facile à ouvrir et hermétique (s'il reste manger à l'école)
- 1 boîte pour la garderie facile à ouvrir et hermétique (s'il reste à la garderie)
- 1 gourde de bonne qualité pour boire de l'eau (vérifier au cours de l'année si elle ne coule pas)
- 1 tablier en tissu avec des pressions et une lichette (pas de velcro ni de tirette)
- le doudou et la tétine pour la sieste s'il en a l'habitude (ceux-ci resteront à l'école)
- 1 petite couverture et 1 coussin pour la sieste (PAS de couette)
- 1 cartable de taille moyenne avec une tirette (les 2 ou 3 boîtes, la gourde et la farde de communications doivent y rentrer)
- des vêtements de rechange : 1 sous-vêtement complet + 1 pantalon + 1 haut (de préférence un jogging et pas de body).

Exemple de
gourde idéale avec
bec verseur



**Pour rappel, votre enfant devant être « propre », n'utilisez plus de linge à la maison
au moins 1 mois avant son entrée à l'école.**

Veillez, s'il vous plaît, à marquer tous les objets du prénom complet de votre enfant !

Voici un lien utile pour préparer les affaires de votre enfant : www.ndi.be/conseils



A votre agenda pour une rentrée sans stress... !

Réunion des parents le **jeudi 25 août à 18H00**. Merci d'être présent : beaucoup d'informations seront données.

Les enfants ne sont pas invités à cette réunion !

Par contre, les petits élèves sont invités à venir dire bonjour à leur professeur le même jour entre 16h00 et 17h00. Merci d'apporter le sac contenant tout le matériel de votre enfant à ce moment-là.

En vertu de l'article 100 du décret Missions du 24 juillet 1997 tel que modifié par le décret du 14 mars 2019, sont répertoriés comme des frais obligatoires :

- le transport et l'entrée à la piscine
- le transport et l'entrée aux activités culturelles et sportives liées au projet pédagogique ou d'établissement (ex : excursions scolaires, etc.)
- les séjours pédagogiques avec nuitée(s)

D'autres frais peuvent être demandés s'ils résultent du libre-choix des parents.